

## Exposé des qualifications

*Exposé détaillé présenté conformément à l'article 36, paragraphe 4) a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 et au paragraphe 27 de la résolution ICC-ASP/12/Res.8 de l'Assemblée des Etats Parties concernant la procédure de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.*

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a décidé de présenter la candidature de son Excellence le Docteur Antoine Kesia-Mbe Mindua, actuellement juge au Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie à La Haye (TPIY) à un siège de juge à la Cour Pénale Internationale (CPI) lors des élections qui auront lieu durant la treizième session de l'Assemblée des Etats Parties, qui se tiendra à New York, du 08 au 17 décembre 2014 (article 36, paragraphe 4 (a) (i)).

Le Juge Mindua est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises en RDC pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires (article 36, paragraphe 3 (a) (i)). Il est un ardent défenseur de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme. Sa nomination a suivi la procédure applicable en RDC pour la désignation des juges de la plus haute juridiction (article 36, paragraphe 4 (a) (i)).

Quoique remplissant les conditions requises pour figurer sur les listes A et B, la candidature du Juge Mindua est présentée au titre de la liste B, qui comprend les noms des candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour. » (Article 36, paragraphe 3 (b) (ii) et paragraphe 5).

Outre sa formation et ses qualités académiques internationalement reconnues en droit, le Juge Mindua dispose d'une riche expérience en Droit international, en Droit international humanitaire et en Droit des droits de l'homme aussi bien qu'en ce qui concerne le procès pénal au niveau tant national qu'international (article 36, paragraphe 3 (b) (i) et (ii) et paragraphe 5).

Le Juge Mindua est l'un des juristes les plus éminents de la RDC et un juriste qualifié du système juridique romano-germanique. Il est détenteur de nombreux titres et distinctions académiques. Il est docteur en Droit international public et spécialiste des domaines susmentionnés. Dans sa thèse de doctorat, il a étudié entre autres sujets la question des droits de l'homme et l'usage des forces armées. Il détient également un certificat et un diplôme en Droit des droits de l'homme obtenus à l'Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg, France, où il preste ses services comme enseignant visiteur. Il est habilité à enseigner les Droits de l'homme dans les universités. Il est Professeur de Droit international public et de Droit international pénal à la *Geneva School of Diplomacy and International Relations, University Institute*, à Genève. Enfin, il continue de faire des recherches et de publier dans ces domaines.

Le Docteur Mindua a accumulé une solide expérience dans les professions juridiques. Il a travaillé comme Jurisconsulte auprès du Vice-Premier Ministre, Ministre des Droits et Libertés du Citoyen en RDC. Il a aussi été Conseiller juridique à la Présidence de la République et Instructeur de la Police pour les cours des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, en RDC. Enfin, il a travaillé comme Juriste auprès des Chambres et du Greffe au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) pendant environ cinq (5) ans, à Arusha, Tanzanie.

Le Docteur Mindua est un diplomate hautement qualifié et distingué. Pendant son mandat comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de son pays auprès des Nations Unies à Genève, il a servi plusieurs fois comme Chef de sa délégation gouvernementale à la Commission / Conseil des Droits de l'homme, initiant et soutenant plusieurs importantes résolutions considérées comme des véritables avancées dans la cause des droits de l'homme.

Le Juge Mindua maîtrise aussi les questions de genre et il est particulièrement concerné par la problématique des violences faites aux femmes et aux enfants (article 36, paragraphe 8 (b)). S'étant occupé sérieusement des crimes commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie, il a ainsi l'expérience judiciaire de ces questions. Il dispose aussi d'une connaissance particulière et avérée de ces violences suite entre autres à son mandat comme Vice - Président du Comité Exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Genève. De plus, comme Représentant Permanent de la RDC et Chef de délégation gouvernementale à la Commission / Conseil des Droits de l'homme de l'ONU à Genève, l'Ambassadeur Mindua a initié et /ou a soutenu avec zèle de nombreuses résolutions condamnant les violences faites aux femmes et aux enfants (enlèvement, travail forcé, viols, enrôlement d'enfants soldats, etc.). Il est membre du *Réseau des Juges Nationaux et Internationaux Contre les Violences Sexuelles*.

Ainsi, le Juge Mindua dont le curriculum vitae est ci-joint, possède une « compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour » (article 36, paragraphe 3 (b) (ii)).

Le Docteur Mindua a aussi une vaste expérience judiciaire. Pendant de nombreuses années, il s'est consacré au droit pénal et à la procédure pénale. En effet, il dispose d'une maîtrise en droit privé et judiciaire ; ce qui implique l'étude sérieuse du Droit pénal et de la Procédure pénale. Il a aussi eu largement le temps d'approfondir par la pratique, ses connaissances en Droit pénal et Procédure pénale militaires alors qu'il était Magistrat Militaire Stagiaire au Conseil de Guerre de Garnison de Kinshasa - Gombe, en RDC. Par ailleurs, son expérience en Droit pénal et en Procédure pénale au niveau international est avérée. C'est un grand praticien des procès pénaux internationaux relatifs à divers types de crimes. Il a été Juriste au TPIR, à Arusha, et il continue à servir comme Juge au TPIY à La Haye depuis plus de huit (8) ans.

Le Juge Mindua pratique couramment les deux langues de travail de la CPI à savoir le Français et l'Anglais. Ses activités professionnelles et ses publications dans ces deux langues en témoignent (article 36, paragraphe 3 (c)).

Le Juge Mindua est de sexe masculin, est ressortissant de la RDC qui est du groupe des Etats d'Afrique. Il n'a la nationalité d'aucun autre Etat (article 36, paragraphe 8(a)).

La candidature du Juge Mindua est soutenue par l'Union Africaine (UA) par la décision Doc.EX.CL/821(XXIV) 21-28 janvier 2014.